

Le but de ce colloque était de présenter les résultats globaux de l'étude IPPE (Indicateurs de Participation des Parents dans l'Enseignement obligatoire) rassemblés dans un ouvrage venant de paraître aux Editions L'Harmattan et discuter plus avant, avec le public, sur une nouvelle approche de l'éducation. La gouvernance des systèmes éducatifs est en effet une question clé pour atteindre une éducation et une formation de qualité et ces indicateurs de la participation des parents, inexistantes jusqu'alors, sont les bienvenus.



Pourquoi la participation des parents ? **F. Ricci**, Titulaire de la Chaire UNESCO de l'université de Bergame en a parlé dès l'introduction à ce colloque. Il a notamment rappelé que les parents exercent leur droit de participation à la fois comme éducateurs au sein de l'école et aussi en tant qu'acteurs citoyens en ce qui concerne les politiques éducatives.

Puis les partenaires du projet se sont relayés pour décrire la méthode utilisée pour construire les 4 indicateurs « citoyens » et présenter les résultats globaux des 15 pays de l'Union Européenne objets de l'étude. **A.M. Vega**, de la Chaire UNESCO de la Rioja a notamment bien explicité l'approche retenue, à savoir celle basée sur les droits, véritable innovation de cette recherche. Elle s'est révélée d'autant plus intéressante que l'étude a montré l'absence d'une telle approche dans les pays étudiés ainsi qu'une méconnaissance de la part des différents acteurs des normes européennes et internationales existantes.

Quant aux résultats globaux pour les pays de l'Union étudiés - représentant 82% de la population scolaire européenne - présentés par **M. Brunelli** de l'Université de Bergame, ils ont mis en lumière deux nécessités :

- d'une part celle de mettre en place des dispositifs reflétant les attentes et les opinions des parents
- d'autre part, celle de concevoir de nouvelles formules de participation des parents dans le système éducatif.

Même constatation pour les 5 cantons suisses étudiés dont les résultats ont été commentés par **A. Fernandez**, Directeur général de l'OIDEL.

La mise en place de modules de formation pour les parents ainsi que l'Observatoire de la participation des parents sont autant de réponses apportées aux manques révélés par cette recherche.

« Pertinence », « innovation », « prégnance des travaux réalisés », tels étaient les mots utilisés par **J.Y. Stefani**, de la Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne, qui a financé ce projet. Il s'est dit près à diffuser ce projet IPPE, qui apporte de vraies réponses aux décideurs politiques – des outils utilisables et transférables - ce qui va tout à fait dans le sens de la Commission.

L'après-midi a permis de nombreux échanges sur le thème d'une nouvelle vision de l'éducation, autour d'orateurs issus de l'Université ou de l'UNESCO. Le professeur **J.J. Friboulet**, de l'Université de Fribourg a rappelé que le droit à l'éducation s'inscrivait dans le système international des droits de l'Homme et qu'il était important de maintenir impérativement les principes d'égalité et de liberté. L'éducation doit être accessible à tous, y compris aux adultes qui vont devoir travailler davantage et dont la population s'accroît. D'autre part, cela suppose donner les capacités de *savoir-être* et de *savoir-vivre ensemble* parallèlement au savoir-faire qui ne doit pas rester la seule référence. Il faut alors privilégier le développement d'indicateurs de « moyens » et non seulement d'indicateurs liés aux résultats.

A.Melo, Directrice de la Division des droits de l'homme à l'UNESCO, a décrit la méthode basée sur les droits, qui s'est développée au sein des Nations Unies à partir de 1997. En effet, pour réaliser ces droits et obtenir des résultats, il faut des détenteurs de droit et des débiteurs d'obligations. Mais le grand défi suscité par cette optique est qu'elle implique la création de mécanismes judiciaires ou non-judiciaires efficaces. Et encore, si tant est qu'ils existent, sont-ils utilisables, efficaces, exécutoires, indépendants ?

G. Haddad, Directeur de la recherche et prospective en éducation à l'UNESCO, réservé face aux indicateurs en général, qui ne doivent ni nous berner ni nous griser, a dit que l'important était le contrat social entre l'école et la société. La méfiance existant actuellement entre les deux est illustrée par ce qu'on appelle *l'ombre du système éducatif*. Ce phénomène qui se développe aux quatre coins du monde consiste à procurer aux enfants une seconde éducation - après l'école officielle et financée à prix d'or par les parents - au sein d'établissements privés ou par le biais de petits cours. Il faut sans doute déconstruire pour rebâtir. Remettre l'école debout nécessitera deux choses au moins : s'adapter à la nouvelle culture des apprenants - comme Internet par ex. - et mettre en réseaux tant les savoirs que les différents acteurs.

« Le rôle de l'éducation est de transformer l'animal humain qui est en nous pour nous faire devenir l'être humain qui est en nous » Hannah Arendt